

Abords des écoles : sécurisation renforcée

La Ville de La Madeleine a mis en place des nouveaux dispositifs afin de sécuriser les abords des écoles Jeanne d'Arc et Kléber.

Ces nouveaux dispositifs ont pour vocation à être déployés sur d'autres sites scolaires de la commune présentant une configuration identique.

Dispositif lumineux sur les panneaux « passages piétons

»

Les deux établissements disposent maintenant d'un nouveau dispositif lumineux composé de LEDS sur le panneau « passage piéton » situé à leur entrée.

Ce dernier clignote dès qu'un usager emprunte le passage piéton ou lorsqu'un véhicule s'y approche.

Ce dispositif permet de renforcer la visibilité de l'établissement et des piétons, notamment lorsqu'il fait nuit.

Passages piétons lumineux

La Ville expérimente des passages piétons lumineux et intelligents situés à l'entrée des 2 établissements.

Composés de pavés lumineux directement intégrés à la chaussée, ces derniers s'illuminent dès qu'un piéton est détecté.

Sur la base de l'étude visant à sécuriser et apaiser les déplacements aux abords des établissements scolaires déclenchée par la Ville, celle-ci a sollicité de la MEL des aménagements dédiés à ce double objectif.

Publié le 04 avril 2023